

No. 39970

June 29, 2023

Le 29 juin 2023

BETWEEN:

ENTRE :

C.G.M.

C.G.M.

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

His Majesty the King

Sa Majesté le Roi

Respondent

Intimé

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is dismissed. In any event, had the motion for an extension of time been granted, the application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Alberta (Edmonton), Number 1303-0059-A, 2018 ABCA 341, dated October 16, 2018, would have been dismissed.

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est rejetée. Quoi qu'il en soit, même si la requête en prorogation du délai avait été accueillie, la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de l'Alberta (Edmonton), numéro 1303-0059-A, 2018 ABCA 341, daté du 16 octobre 2018, aurait été rejetée.

J.S.C.C.
J.C.S.C.